

# COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

Réunion du 7 Septembre 2023

Présent : M. DELIANCE.

## ENTENTES 2023/2024

### U18 (équipe 2)

. **Oyonnax ATT + Veyziat**

Club support : Oyonnax ATT

Nom de l'entente : Ent. Oyonnax ATT Veyziat

### U18 F (équipe 1) :

. **Foot Trois Rivières + FC Reneins Vauxonne + FC Mont Brouilly + Belleveille Football Beaujolais**

Club support : Foot Trois Rivières

Nom de l'entente : Ent. Saône Beaujolais.

### U13 (équipe 2)

. **Culoz Grand Colombier + FC Chautagne**

Club support : Culoz Grand Colombier

Nom de l'entente : Ent. Culoz Chautagne

## CESSATION D'ACTIVITE

AS SALAZIE : à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2023.

## INACTIVITES PARTIELLES 2023/2024

**ST CYR** : U19-U18, U17-U16, U15-U14, U13-U12, U18F-U17F-U16F, U15F – U14F, U13F-U12F

Le président,  
Maurice DELIANCE